

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 26 (1890)
Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVI^e Année



15 DÉCEMBRE 1890

N^o 24

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : Partie générale : Le patriotisme à l'école. L'instruction publique à l'Exposition universelle de Paris, en 1889. — Chronique scolaire : Société pédagogique jurassienne. Obligation scolaire dans les cantons suisses. Neuchâtel. — Exercices scolaires : Arithmétique. Géographie. — Bibliographie.

PARTIE GÉNÉRALE

Le patriotisme à l'école ¹⁾

L'homme n'a pas été créé pour vivre seul, naturellement la société de ses semblables l'attire; la solitude le saisit, le surprend, l'effraye; il redoute d'être livré à lui-même, il craint l'inconnu qu'il voit chargé de menaces qu'il ne peut ni écarter, ni repousser. Il sent qu'abandonné à lui-même, ne disposant que de sa volonté et des moyens naturels qu'il a reçus, c'est tout au plus si avec des efforts considérables et constants, il parviendrait à soutenir une vie pénible et misérable. Il dépérirait peu à peu, étouffé dans sa lutte pour l'existence. Si l'intérêt d'abord le rapproche de la société, ses besoins intellectuels le lient, il veut communiquer ses idées à des êtres pensants, jouir avec eux de ses joies, trouver des consolations dans ses découragements. Son cœur repousse la mort, le néant et lui apprend la confiance et l'amour. Mais puisque ceux qui l'entourent lui ont tout donné, ne doit-il pas leur rendre une partie de ce qu'il en reçoit, n'a-t-il pas contracté une dette envers cette société qui lui permet de participer au banquet du bonheur? Et il ne lui suffit pas pour acquitter sa dette de ne pas faire de mal, il a l'obligation de faire du bien et de laisser après lui une œuvre, si petite soit-elle, aussi bien que ses devanciers. Il faut que la rosée bienfaisante de l'hu-

1) Résumé du rapport présenté en novembre aux conférences générales du corps enseignant neuchâtelois sur cette question: comment l'école populaire doit-elle procéder pour faire naître et développer le patriotisme?

manité et de la charité atteigne son cœur, et alors il sera vraiment homme, utile à l'humanité ; la noble corde du sentiment fraternel vibrera en lui.

D'autre part, la terre est trop vaste pour qu'il puisse penser à tous les êtres qui la peuplent ; s'il a des devoirs généraux, il a d'autres obligations plus pressantes, plus directes, plus intimes envers la patrie. Ses concitoyens le touchent de près ; ils appartiennent à la grande famille humaine, il est vrai, mais de plus leur vie est la sienne, ils occupent le même sol, les mêmes lois les régissent, leurs aspirations, leurs intérêts, tout ce qui les distingue des peuples avoisinants les rapproche de lui, en un mot leur patrie est celle qui lui est chère. Cette préférence qu'il manifeste à leur égard, c'est une forme du patriotisme. Ce sentiment est légitime, nécessaire, c'est lui qui a fait la force et la grandeur de notre petite Suisse, c'est lui qui a créé notre histoire et qui nous a maintenus libres à travers les bouleversements qui ont agité notre vieille Europe. Aussi n'écoutons pas ceux qui disent : il n'y a plus de patrie ; qui ne comprennent pas le patriotisme et qui ne voient dans les sentiments élevés, manifestés à l'égard de notre pays, que le résultat d'une éducation fausse, les fruits d'un cerveau mal équilibré. Souvenons-nous que pour atteindre vigoureusement un but, il faut le connaître, et certainement cet homme au cœur si vaste qui développe pareille théorie est ou un ambitieux, ou un mécontent, ou un criminel, car c'est un crime de toucher au plus digne objet de notre amour. La négation de la patrie, n'est-ce pas l'écroulement de la famille, de la propriété, de la religion ?

Un maître consciencieux qui veut développer le patriotisme dans le cœur de ses élèves ne négligera aucune occasion d'éveiller chez eux et de développer les bons sentiments qui restent trop souvent à l'état de germes. Amour filial d'abord, amour fraternel, principes de justice, égalité sociale, tout amènera à l'amour et au dévouement que l'on doit à la patrie. Et tout l'enseignement pourra servir à atteindre ce but. Mais ce qui sera le plus efficace, croyons-nous, c'est l'exemple que peut donner le maître lui-même dans sa vie privée et publique. S'il est intègre et juste, s'il pratique l'amour et la charité, s'il est dévoué à sa patrie, s'il aime en même temps les jeunes êtres qu'il doit préparer pour la vie, son enseignement ne se ressentira-t-il pas de ses sentiments ? Ah ! certes, et la chaleur de ses convictions enflammera sa parole, lui donnera une force de persuasion qui atteindra le cœur de ses petits auditeurs en éveillant en eux l'amour le plus sincère de leur pays qui mérite d'être tant aimé. Une classe est toujours le miroir de celui qui la dirige ; s'il est dévoué, consciencieux, fidèle, s'il remplit sa tâche avec zèle et dévouement, s'il est animé d'un esprit d'abnégation et de patriotisme, il ne peut manquer d'exercer une action réelle sur l'esprit

de ceux qu'il a mission d'instruire, et de former de futurs citoyens utiles et dévoués.

Il est de mode aujourd'hui d'encourager les jeunes gens à se tenir à l'écart de ce qu'on a coutume d'appeler la politique, quelle qu'en soit la forme, et de les mettre en garde contre l'entraînement de cette hydre qui étreint tellement ceux qui s'y sont laissé prendre qu'ils ne peuvent plus s'en délivrer. On n'a en vue, il est vrai, que les querelles de partis, mais par habitude, les affaires publiques ont été confondues avec la politique et ont été délaissées. Est-ce bien, est-ce patriotique de se désintéresser des lois qui nous régissent, de ne pas s'inquiéter des progrès à réaliser ou des modifications à apporter à nos institutions républicaines? Une manière de faire pareille est dangereuse; quelques citoyens seulement participent à la direction du gouvernement et peuvent trop facilement s'écarter de la voie droite et exciter du mécontentement parmi ceux mêmes qui se sont tenus à l'écart. C'est à nous, instituteurs, qu'incombe la tâche de réagir contre cette fâcheuse tendance; c'est nous qui devons nous efforcer de secouer l'apathie qui engourdit les citoyens et nous pouvons beaucoup par l'école. En travaillant à développer le patriotisme, le cercle de nos idées s'élargit et la leçon donnée en classe en présence d'élèves attentifs ne sera certes pas perdue; le père, le frère, la famille entière bénéficiera indirectement de l'enseignement élevé du maître.

Un peuple qui n'a plus à cœur ses affaires est en décadence, et il ne mérite pas la liberté dont il jouit et il ne faut pas que le peuple suisse puisse être accusé de se désintéresser de ce qui le touche de si près. Instituteurs, nous devons être plus patriotes que les autres citoyens, parce que notre mission est de préparer une jeunesse virile, forte par l'instruction et l'éducation, forte par ses sentiments élevés et son dévouement à la patrie; nous devons donner l'exemple de l'intérêt à la chose publique, et cela sans ambition, sans être mus par l'espérance de quitter bientôt notre champ d'activité. Soyons patriotes jusqu'au bout, intéressons-nous aux questions sociales; sortis du peuple, vivons avec lui et ne donnons pas raison à ceux qui nous classent parmi les satisfaits. Notre patriotisme doit mettre en évidence ce qui rapproche les partis et non ce qui les divise. Et ne nous gênons pas trop pour exprimer nos idées alors qu'elles sont saines et n'ont rien d'agressif, de dire ce que nous croyons être la vérité; le peuple éclairé par nous croira moins certains meneurs qui exploitent la crédulité populaire pour s'élever rapidement au-dessus de leurs concitoyens et les diriger. A ceux qui se plaignent toujours que les gouvernements ne sont composés que de bourgeois, répondons-leur par l'énumération de leurs droits. Plus de liberté! demandent-ils. N'est-ce pas plutôt plus de loisirs et plus de plaisirs? Si chaque individu a droit à l'existence, il a

aussi l'obligation de travailler, et s'il croit que ceux qui dirigent les affaires publiques ne le font pas loyalement, eh bien qu'il s'efforce de les écarter, car s'il a raison, il trouvera des centaines et des milliers de ses concitoyens qui l'appuieront et qui s'efforceront de faire triompher le droit et la justice. Faisons notre devoir et préparons les enfants qui nous sont confiés à affronter plus tard, et avec chance de succès, la lutte de la vie, tout en déposant dans leurs jeunes cœurs un germe de patriotisme qui grandira, se fortifiera et les protégera certainement contre les idées anarchistes contraires à toute morale, à toute vie de famille, à tout idéal de société.

Rollin, dans le livre VI de son *Traité des Etudes*, dit : « Je regarde l'histoire comme le premier maître qu'il faut donner aux enfants, également propre à les amuser et à les instruire, à leur former l'esprit et le cœur ». Dans notre pays, où le bonheur de la patrie dépend du bonheur et de la prospérité de chacun, l'histoire a une importance toute particulière. C'est par elle, que les futurs citoyens trouveront la voie qu'ils devront suivre pour continuer l'œuvre d'émancipation commencée par leurs pères, et pour cela il faut que le maître sache donner un enseignement vrai et juste ; qu'il signale les actions glorieuses, héroïques de nos ancêtres, leur dévouement à toute épreuve, mais aussi leurs défaillances, leurs fautes, le mobile peu honorable qui trop souvent les faisait agir, qu'il tire de chaque leçon une morale saine et vigoureuse. L'histoire est une école de civisme ; elle nous enseigne le passé pour nous guider sûrement dans le présent et dans l'avenir ; elle nous montre ce que doit être l'homme d'Etat, s'il est probe et loyal, ce que doit être le citoyen vraiment digne de ce nom ; elle ne se sépare jamais de l'instruction civique et de la morale. Cette dernière ne s'accommode-t-elle pas avec toutes les branches, et peut-on faire de l'instruction civique sans morale ? Nous parlons de lois, nous sommes dans l'enseignement civique ; nous parlons de devoirs et d'intérêts, nous rentrons dans l'enseignement moral. Tout Etat bien organisé est régi par des lois qu'il s'est imposées, qui sont variables, mais auxquelles nul ne peut se dérober sans être puni. Ces lois sont appelées lois écrites ou positives, et c'est l'instruction civique qui nous les présente et nous les fait connaître. A côté de ces lois imprimées et à la portée de tous, est une autre loi que chaque homme porte dans son cœur et qu'il comprend dès que son intelligence lui permet de distinguer le bien du mal ; pour la suivre il lui suffit de se laisser guider par la voix de la conscience. Il n'a à redouter aucune peine s'il s'en écarte et cependant il craint d'y désobéir ; tant que son cœur possède une certaine sensibilité, il s'y soumet volontairement, et de son observation dépend aussi bien que des lois écrites le bonheur et la prospérité de la patrie : c'est la loi du devoir. L'idéal pour un peuple est de posséder des lois écrites

ayant à leur base les principes de la loi du devoir, car elle est l'adversaire déclaré de l'égoïsme, de l'intérêt personnel qui dessèche le cœur et tue les sentiments élevés et particulièrement humanitaires du patriotisme. Cette morale seule peut faire naître les grands dévouements et dégager l'homme du terre à terre pour lui permettre de donner cours à ses bons sentiments. Associations-nous à cette pensée d'un grand philosophe : « Deux choses me remplissent l'âme d'une admiration et d'une vénération toujours nouvelles, toujours croissantes, à mesure que ma réflexion s'y applique plus souvent et plus fortement : le ciel étoilé au-dessus de moi, et la loi morale dans mon cœur. »

L'histoire n'est pas une science de vérités nécessaires, que les enfants puissent trouver par le simple jugement ou par le raisonnement ; c'est une science de faits moraux et passés qui ne se peuvent ainsi découvrir et constater directement, dit Charbonneau. Aussi toute leçon d'histoire doit être librement exposée par le maître, et c'est ici que le coloris et la vie sont nécessaires ; une sèche nomenclature de noms et de dates fatiguerait bientôt les élèves. Et cet enseignement doit commencer dans le degré inférieur de l'école, car les éléments de patriotisme sont au fond du cœur de l'enfant. Puisque ce dernier aime les histoires, pourquoi ne pas choisir et lui raconter les belles pages des premiers temps de la liberté suisse ? Sera-t-il moins intéressé qu'avec les contes de Perrault ? Je ne le crois pas et il ne sera pas difficile de retenir son attention avec les récits mouvementés, accompagnés de gravures, des batailles livrées par les Suisses pour leur liberté.

Le patriotisme doit donc intéresser et maîtres et maîtresses ; le devoir de chacun est tracé, le but est le même, c'est de faire des élèves qui nous sont confiés des citoyens, des patriotes, des travailleurs, des amis de la liberté et de la justice. Développons le cœur avec l'intelligence, car l'homme le plus grand est celui qui écoute la voix du sentiment, qui se laisse toucher par les infortunes, qui pratique les grandes vertus de l'amitié, qui aime sa famille et qui est capable de tout sacrifier, même ce qu'il a de plus cher, aux intérêts de sa patrie. Paul JAQUET.



L'instruction publique à l'Exposition universelle de Paris, en 1889

I

Tel est le titre d'un volumineux rapport, dont M. Mégroz a déjà parlé dans notre numéro du 15 mai (*Réd.*), rédigé par M. Gobat, conseiller d'Etat à Berne, membre du Jury international des récompenses, et M. Hunziker, professeur à Aarau. Ce rapport, — que nous venons de parcourir avec le plus vif intérêt, — renferme des aperçus intéressants, des appréciations et des comparaisons très justes, ainsi que des renseignements d'une incontestable utilité en matière scolaire. Et voilà pourquoi nous croyons être agréable aux lecteurs de *l'Educateur* en leur faisant part de ce qui peut tout particulière-

ment leur être de quelque utilité, surtout au point de vue pédagogique. Sans doute, pour bien agir nous devrions presque tout citer; mais la place nous manque et nous devons nous restreindre aux points les plus saillants et les plus importants du rapport que nous avons sous les yeux. Par-ci par-là, nous nous permettrons d'émettre nos vues et nos réflexions personnelles.

Cela dit, voyons d'abord comment s'exprime le rapporteur, M. Gobat, sur le matériel et le mobilier scolaires particulièrement dignes d'attention :

« Les bancs-tables sont actuellement, en France, comme partout, l'objet d'expériences hygiéniques; on cherche à combattre la myopie et les déviations de l'épine dorsale. Je remarque, à l'exposition, les appareils bien connus en Suisse, mais assez généralement délaissés, qui, forçant l'écolier d'appuyer le front ou le menton sur un support, l'empêchent de courber le torse d'une façon vicieuse ou d'approcher les yeux trop près de la table. Je trouve aussi les bancs-tables dont les différentes parties sont mobiles et qui peuvent s'adapter à toutes les tailles. Sous le rapport du siège de l'élève, il n'y en somme rien à signaler que la table Féret. C'est une table à élévation facultative, horizontale ou oblique à volonté, à siège indépendant; elle se prête donc à toutes les tailles. Elle permet à l'écolier de travailler debout dans une position parfaitement correcte. Les travaux debout se recommandent d'eux-mêmes; la position droite est certainement la naturelle, surtout durant l'époque de la croissance, et il n'est pas bon que l'enfant soit assis trop longtemps. On objectera que l'écolier fera du bruit en élevant et abaissant son pupitre, en plaçant le banc sous la table. C'est possible; mais le moyen de lui permettre de changer de position sans causer quelque rumeur?

« Le constructeur a adapté son système à des tables d'étude de famille pouvant servir à deux personnes; très pratiques.

« J'ai vu des bancs-tables (banc, dossier, casier et tablette en sapin) qui coûtent 12 francs la place pour les petits modèles, 14 francs pour les grands. C'est un prix très avantageux. »

Voici maintenant quelques réflexions caractéristiques sur certaines branches du programme scolaire. C'est d'abord la *langue maternelle*.

« Si vous demandez le livre de lecture en France, on ne vous comprendra pas; on vous répondra: nous n'avons pas de livre de lecture; il y a le livre d'histoire, le livre de sciences naturelles, le livre d'instruction civique, etc. En effet, vous en trouverez pour chaque branche un, même davantage.

« Cela caractérise l'enseignement de la langue, l'enseignement primaire en général. Celui-ci est, en France, essentiellement technique et scientifique, tandis que nous l'avons rendu littéraire, dans les cantons avancés de la Suisse; là, il s'adresse à la mémoire, chez nous, au raisonnement.

« Dans nos écoles, le livre de lecture est le pivot de l'enseignement; il peut être accompagné de livres auxiliaires; mais on s'en passe fort bien. Le livre de lecture contient toutes les matières du programme; il sert à la lecture, aux exercices de grammaire et de rédaction, à l'enseignement de l'histoire, de la géographie, des sciences naturelles, de la morale, par le choix même des morceaux; non que toutes les connaissances indispensables soient insérées dans l'ouvrage — le plus volumineux que je connaisse n'a pas plus de 540 pages in-8° et renferme les matières de trois années scolaires — mais comme l'instituteur le connaît à fond pour l'avoir étudié soigneusement et utilisé dans les leçons pratiques à l'école normale, il sait en développer les sujets et l'horizon du livre s'étend de lui-même.

« Tous les morceaux sont littéraires; la langue se met au service des sciences et celles-ci s'apprennent par la langue. »

Assurément, voilà des réflexions bien justes et marquées du cachet d'une saine pédagogie. Mais nous demandons aux instituteurs de la Suisse romande si c'est bien là l'expression de la réalité à l'adresse d'un bon nombre d'écoles de la Suisse française. A-t-on partout bien compris, — aussi bien que chez nos Confédérés allemands, — que le livre de lecture doit être le centre, le point de départ, le *pivot* de l'enseignement? Nous en doutons un peu: les

partisans des grammaires et surtout des subtilités grammaticales et orthographiques sont encore nombreux dans nos cantons romands.

Mais quittons ces arrière-pensées et voyons ce que l'on nous dit des *leçons de choses*.

« Ces leçons, écrit M. Gobat, sont données plutôt au moyen de musées scolaires que de tableaux d'intuition. Il est préférable de mettre sous les yeux de l'enfant l'objet même dont on parle; l'image ne doit être qu'un pis-aller. J'ai vu peu de tableaux bien faits et vraiment pédagogiques.

« En échange, le musée scolaire est une institution généralement répandue en France. On y attache — avec infiniment de raison — tant d'importance qu'il a paru un *Guide pratique pour la composition, l'organisation et l'installation des musées scolaires* (Gédalge, éditeur).

Il en existe différentes espèces. Leur composition semble indiquer que la leçon de choses tend à devenir une leçon d'histoire naturelle. Ce sont en général des collections de minéraux, de petits mammifères, d'oiseaux, de préparations anatomiques. Plusieurs maisons ont la spécialité des objets pouvant entrer dans la composition du musée scolaire. Emile Deyrolle en expose de fort beaux échantillons dont les prix sont très abordables; une collection de 102 types, mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, articulés, annélides, myriapodes, mollusques, rayonnés, herbier, minéraux, fossiles, coûte 50 francs seulement.

« Eloffe & Cie ont de grandes et intéressantes collections, où l'on n'a qu'à puiser pour monter un musée. De même Paul Rousseau. Mais ces collections sont destinées plutôt à l'enseignement secondaire. Je préfère, pour les classes inférieures, le musée industriel scolaire de Dorangeon, 1200 échantillons de produits bruts et de produits de l'industrie, fixés sur des cartons. Plusieurs indiquent la transformation opérée par l'industrie, ainsi la fleur de coton, le coton brut, le fil, le tissé, l'étoffe.

« Les herbiers artificiels de M^{me} Fortier me paraissent mériter une mention. Ce sont des boîtes à couvercle en verre contenant un certain nombre de plantes artificielles accompagnées de leur nom scientifique et de leur nom usuel. Ces herbiers ont l'avantage de représenter la fleur fraîche qui ne se fane pas. La fleur se prête si bien aux leçons de choses qu'il est utile de pouvoir s'en servir même en hiver. »

Abordons maintenant le *calcul*, une des matières les plus importantes de l'enseignement primaire. Ici, nous nous attendions à trouver des appréciations et des directions importantes sur l'étude de cette branche. Mais nous avons été déçu. A qui la faute? Aux exposants ou aux rapporteurs?

Après quelques lignes destinées à nous faire connaître certains appareils pour l'enseignement intuitif du calcul, le rapport nous apprend que « les manuels d'arithmétique se trouvent surtout représentés par des collections de problèmes. Les méthodes devraient être plus graduées; il n'est pas correct, au point de vue pédagogique, de faire opérer l'enfant dès le début, indifféremment, avec des nombres de un, deux ou plusieurs chiffres. L'enseignement des quatre règles n'est pas simultanée. En général, l'enseignement du calcul se meut encore dans les anciennes voies; l'application du système intuitif est à peine entrevue.

« La *Méthode pratique de calcul* par A. Tonneau qui cherche à s'émanciper, paraît être préconisée. Ce sont dix cahiers d'exercices et de problèmes imprimés, avec la place nécessaire pour l'opération et la solution. Cette méthode assez intéressante comme innovation contient quelques erreurs pédagogiques. »

En parlant de l'*histoire*, le rapport qui nous occupe dit très judicieusement que « l'on obtiendrait peut-être des résultats plus durables, si les manuels, renonçant à donner l'histoire complète et systématique de la France, se bornaient à grouper les périodes et les faits principaux en plusieurs tableaux se rattachant soit à un personnage historique, soit à un fait saillant. »

C'est aussi la méthode que nous devrions suivre dans l'étude élémentaire de notre histoire nationale et, plus tard, dans l'étude de l'histoire générale.

(A suivre.)

A. P.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Société pédagogique jurassienne

Le comité central et le comité général de la Société pédagogique jurassienne ont été réunis le 30 novembre, à Sonceboz, sous la présidence de M. Landolt, inspecteur des écoles secondaires.

L'ancien comité central de Neuveville était représenté par MM. Landolt, Grosjean père, Reinlé, Dubied, Germiquet, Giauque.

Du nouveau comité central de Bienne étaient présents : MM. Buèche, Germiquet, Aufranc. M. Schmutz assistait ses collègues.

Les districts de Bienne, Courtelary, Delémont, Moutier, Neuveville, Porrentruy, avaient envoyé leurs délégués respectifs, MM. Juillerat, Huguelet, Péquegnat, Romy, Grosjean fils et Breuleux.

Le soussigné avait été convoqué à la séance en qualité de correspondant de l'*Educateur*.

Le nouveau comité central est constitué comme suit : MM. Buèche, président ; Maumary, vice-président ; Emile Meyer, secrétaire ; Germiquet, caissier ; Aufranc, assesseur.

La prochaine réunion de notre section pédagogique aura lieu à Bienne en 1893. Les questions à discuter concernent l'organisation des cours à l'usage des recrues et les mesures à prendre par l'instituteur pour assurer sa famille contre le besoin (assurance sur la vie, assurance en cas de maladie).

Les cours complémentaires sont facultatifs dans notre canton. La Direction de l'instruction publique recommande actuellement aux jeunes gens des classes de 1892 et 1893 de fréquenter les cours de cet hiver. Les instituteurs engagent en outre leurs élèves à s'abonner au *Jeune Citoyen*, journal dont le premier numéro d'une nouvelle série vient de paraître à Lausanne, chez M. Payot. Cette petite revue rend les meilleurs services et l'on remarque que les résultats des examens de recrues sont les meilleurs dans les localités où elle compte le plus d'abonnés. Beaucoup d'instituteurs croient que les cours actuels, pour être profitables, devraient être rendus obligatoires. Voilà autant de raisons qui ont engagé les délégués du corps enseignant jurassien à soumettre la question des cours complémentaires à une réunion plénière de notre section pédagogique.

On sait qu'il existe, dans le canton de Berne, une *Caisse de prévoyance* des instituteurs qui assure sur la vie à des conditions très avantageuses, mais le corps enseignant ne la connaît pas ou n'en profite pas.

D'autre part, on étudie dans le district de Courtelary l'organisation d'une société de secours mutuels permettant aux instituteurs malades de se faire remplacer sans trop de frais dans leurs classes.

Le nouveau comité central est chargé de la révision des statuts de la section pédagogique jurassienne, afin de les mettre en harmonie avec ceux de l'association romande. Toutes les propositions relatives à cette révision peuvent être adressées à M. Buèche, maître secondaire à Bienne.

Les comptes du comité central de Neuveville sont approuvés. Les recettes se sont élevées à 1916 fr. 49 et les dépenses à 1400 fr. 30. Le solde en caisse, remis au nouveau caissier, est de 516 fr. 19. La fortune de la section a augmenté de 17 fr. 07, puisque le comité de Moutier avait remis 499 fr. 12 au comité neuvevillois.

Des remerciements bien mérités sont adressés au comité sortant de charge pour son habile gestion.

H. GOBAT.



Obligation scolaire dans les cantons suisses

Le *Berner Schulblatt* donne dans son numéro du 22 novembre le nombre des heures qu'un enfant doit obligatoirement passer à l'école dans les 25 can-

tons. D'après ce tableau, ce nombre d'heures est pour Neuchâtel de 8640. Nous ne nous expliquons pas ce chiffre. En vertu de la loi du 27 avril 1889, la scolarité dans ce canton est la suivante, à 44 semaines par an :

Ecole frœbelienne: 20 heures pendant 1 année	880 heures.
Ecole primaire: degré inférieur 24 heures pendant 2 ans	2112 »
» » » moyen 26 » » »	2288 »
» » » supérieur 28 » » »	2464 »
Total	7744 heures.

Pour les autres cantons de la Suisse romande les chiffres donnés sont les suivants: Valais 5440 heures, Fribourg 8468, Vaud 9291, Genève 10136.

Ed. CLERC.

NEUCHÂTEL

Examens en obtention du brevet de connaissances. — Session d'automne.

ÉPREUVES ÉCRITES (suite)

4^o *Ecriture.* — Les aspirants ont écrit le titre d'un ouvrage dans les trois genres: anglaise, ronde et bâtarde; ils devaient trouver eux-mêmes la disposition.

5^o *Dessin.* — L'épreuve consistait à reproduire une rosace de style roman, dont un quart seulement était dessiné au tableau noir.

ÉPREUVES ORALES

1^o *Arithmétique.* — a) Aspirantes. — Nombres premiers et facteurs premiers d'un nombre. — Caractères de divisibilité. — Recherche de tous les diviseurs d'un nombre. — Plus grand commun diviseur et simplification d'une fraction. — Plus petit commun multiple et son emploi. — Propriétés fondamentales d'une fraction ordinaire. — Division des fractions ordinaires. — Conversion d'une fraction ordinaire en fraction décimale. — Conversion d'une fraction décimale en fraction ordinaire. — Propriétés fondamentales d'une proportion par quotient. — Règles d'escompte. — Règles de société. — Partages proportionnels. — Règles de mélange.

b) Aspirants. — Caractères de divisibilité et leurs applications. — Plus grand commun diviseur, plus petit commun multiple et leur emploi. — Propriétés fondamentales d'une fraction ordinaire; multiplication et division des fractions ordinaires. — Rapports et proportions. — Partages proportionnels et règles de société. — Cube et racine cubique. — Intérêts composés et applications. — Progressions arithmétiques. — *Géométrie.* — Sphère, surface et volume. — Mesure des angles au centre, inscrit, etc. — Triangles semblables, cas de similitude. — Tangente à la circonférence. — Volume de la pyramide et du cône. — Mesure de la circonférence, du cercle et du secteur. — Pyramide tronquée, son volume. — Rapport des surfaces, des triangles semblables.

2^o *Notions de sciences physiques et naturelles.* — 1. L'appareil digestif chez l'homme. — 2. Les étamines et le pistil sont-ils toujours réunis? — 3. L'électricité et ses applications. — 4. Moyens de se procurer du feu. — 5. Notions de classification botanique. — 6. Les nerfs et les muscles. — 7. Les Crucifères. — 8. Les Papilionacées. — 9. Types ambigus: Chauves-souris, Baleine, Poisson volant, etc. — 10. Le fer et ses composés. — 11. La feuille et ses fonctions. — 12. Décomposition de la lumière blanche. — 13. Moyens de produire l'électricité. — 14. Les plantes potagères. — 15. L'appareil locomoteur chez les Mammifères. — 16. Les Carnassiers. — 17. Organes fondamentaux des plantes.

3^o *Histoire.* — La France sous Henri IV. — Philippe II. — Révolution d'Amérique. — Charles-Quint et François Ier. — Les Croisades. — Charlemagne. — Inventions et découvertes modernes. — Grands événements de la

Révolution française. — Napoléon I^{er}; ses rapports avec la Suisse. — Riche-
lieu. — Révolution helvétique. — La guerre de trente ans; ses conséquences
pour la Suisse. — Origines de la Confédération suisse. — Causes de la Révo-
lution française. — Louis XIV. — Le Sonderbund. — La Réformation en
Allemagne; en Suisse. — Développement politique de la Confédération suisse
de 1291 à 1874. — Jeanne d'Arc. — Les guerres de religion en Suisse. —
Pierre le Grand.

4^o *Géographie*. — Parallèles et méridiens. — Les zones. — Les éclipses
de lune. — Situation, limites et superficie de la Suisse. — Caractères parti-
culiers des Alpes. Divisions des Alpes suisses. — Les Alpes bernoises. — Les
passages des Alpes. — Caractères particuliers du Jura. — Le bassin du Rhin
suisse. — Les lacs de la Suisse. — Le lac de Neuchâtel. — Le lac des Quatre-
Cantons. — Les gorges pittoresques de la Suisse. — Le climat de la Suisse.
— Population de la Suisse; émigration, religion. — Les industries de la
Suisse. — Quels sont les animaux que l'on élève en Suisse? — Le canton de
Berne. — Le canton de Vaud. — Le canton du Valais. — Le canton de Fri-
bourg. — Le canton d'Uri. — L'Italie: régions principales, productions natu-
relles, industries. — La péninsule hellénique — L'Amérique centrale. — Le
Brésil. — Le Mississipi. — L'Inde anglaise. — L'Afrique australe. — Le Nil.

5^o *Langue française*. — a. *Grammaire*. — La proposition simple. — Du
nom en général; des noms de personnes et de choses; des noms propres et
communs; des noms concrets et abstraits; des noms collectifs. — Du genre
et du nombre dans les noms; la proposition circonstancielle. — Les noms
composés. — De l'attribut. — Des noms dérivés en général; signification des
suffixes *eur, aison, ure, ance*, etc. — Les noms de nombre définis. — La
proposition objective. — L'adjectif et ses flexions. — Des adjectifs dérivés
en général, emploi et signification des suffixes *if, able, et, ette, on, onne, âtre*.
— Les verbes réguliers et les verbes irréguliers. — Des verbes irréguliers en
re. — Des verbes irréguliers en *oir*; leur origine, leur nombre, leurs groupe-
ments, leur conjugaison. — Les terminaisons du verbe. — Concordance des
temps. — Les modes et les temps du verbe. — Les verbes actifs, passifs,
réfléchis. — Accord du verbe avec des sujets liés par *et, ou, ni, comme*. — La
conjugaison moderne. — Des compléments du verbe et plus particulièrement
des circonstanciels. — Des préfixes en général; signification et emploi des
préfixes *con, ex, re, in, ad*. — La proposition composée. — Les pronoms per-
sonnels. — La proposition substantive. — Les articles définis, indéfinis, par-
titifs. — La proposition adjective. — Syntaxe de l'article; l'article partitif.
— Les prépositions et les conjonctions. — Du prédicat. — Les adverbes: leur
formation et leur signification.

b. *Morceaux récités par les candidats*. — Le siège de Paris (Henriade).
Voltaire. — Le lièvre et les grenouilles, La Fontaine. — L'enfant et le dat-
tier, Florian. — Le chien du Louvre, Casimir Delavigne. — Le chat et le
vieux rat, La Fontaine. — Le savetier et le financier, La Fontaine. — La nuit
de mai, Musset. — Le Colysée, Sully Prudhomme. — L'alouette et ses petits
avec le maître d'un champ, La Fontaine. — Le berceau vide, Paul Berson. —
Le petit écolier, Ph. Godet. — Le chêne et le roseau, La Fontaine. — Le
savetier et le financier, La Fontaine. — Le songe d'Athalie, Racine. — Le
cor, Alf. de Vigny. — Vieux cahiers, Louis Tognetti. — La mort et le mou-
rant, La Fontaine. — Le coche et la mouche, La Fontaine. — L'huître et les
plaideurs, La Fontaine. — L'homme qui a l'air mécontent de lui (prose), M.
de Girardin. — Le lac, Lamartine. — L'aigle et le hibou, La Fontaine. — Le
gland et la citrouille, La Fontaine.

c. *Notions de littérature*. — De la rime; rimes masculines, féminines,
riches, suffisantes. — Qu'est-ce que la césure en versification? Où doit-elle
être placée? Qu'est-ce qu'un enjambement? — De l'hiatus. — De l'import-
tance des diphtongues en versification. — Quand deux mots ayant la même
consonnance finale ne peuvent-ils rimer ensemble? Les licences poétiques
portant sur l'orthographe des mots. — Poésie didactique, satirique, pastorale.
— Le genre épique: les grandes épopées. — L'épopée héroï-comique; le

Lutrin de Boileau. — Genre narratif, roman, histoire. — La pureté du style; archaïsmes, néologismes, provincialismes. — Les solécismes; en citer quelques exemples. — La précision du style; défauts qui lui sont contraires. — La métaphore, la métonymie. — La périphrase, l'hyperbole, la litote. — Molière. — Corneille. — Racine. — Boileau. — M^{me} de Staël.

(A suivre.)

Ed. CLERC.

EXERCICES SCOLAIRES

ARITHMÉTIQUE

DEGRÉ INFÉRIEUR

Trente-deuxième leçon

Henri, approche-toi du pupitre. Prends ces noix et compte-les. Il y en a vingt, n'est-ce pas? Donne-les aux quatre premiers de la classe de manière que chacun en ait le même nombre. Comment fais-tu ton partage? Tu en donnes d'abord une au premier, puis une au second, une au troisième et enfin une au quatrième: et comme alors il t'en reste encore un grand nombre, tu fais une seconde distribution, puis une troisième, etc., jusqu'à ce que tu aies donné toutes tes noix. Bien. Demande maintenant au premier le nombre des noix qu'il a reçues. Cinq, n'est-ce pas?

(Faire naturellement procéder encore à plusieurs distributions analogues si cela est jugé utile).

Mais, mon ami, ta distribution a exigé passablement de temps. Si au lieu de donner tes noix *une à une*, tu en avais donné d'emblée quatre, par exemple, à chaque élève, il ne t'en serait resté alors que quatre entre les mains, tu aurais fait un second partage et tout aurait été distribué en deux fois plutôt qu'en cinq. Par conséquent, il t'aurait fallu moins de temps.

Essaie de faire ainsi. Voici 28 noix. Donne-les aux quatre élèves suivants et comptes-en tout de suite par exemple huit à chacun. — Voici les huit qui reviennent au premier. — Bien. — Les huit au second. — C'est cela. — Les huit au troisième... — Mais tu n'en as plus huit pour le quatrième! D'où cela vient-il? C'est que tu as été trop généreux à l'égard des trois autres. Tu leur as fait des parts si fortes qu'il ne te reste plus assez de noix pour le dernier. Que faire alors? Reprendre les noix déjà distribuées puis recommencer le partage, mais en donnant cette fois-ci moins de noix à chacun. Par exemple une de moins : 7. Fais ton partage maintenant... Il a réussi, n'est-ce pas? Tu as donné à chacun de ces quatre garçons sept noix et il ne t'en reste plus aucune.

Problèmes : Si nous avions à distribuer 30, 40, 45 billes entre 5 enfants, combien chacun en aurait-il?

Trente-troisième leçon

Lorsque nous distribuons, par exemple, 20 noix entre 5 élèves et que chacun de ceux-ci en reçoit 4, que faisons-nous alors? Nous formons 5 parts égales, en d'autres termes nous *partageons*, nous *divisons* ce groupe de 20 noix en 5 petits groupes nouveaux. L'opération que nous faisons alors s'appelle naturellement... *une division*. Le nombre des noix distribuées est le... *dividende* (mot signifiant : *ce qui doit être divisé*). Dans la division précédente, quel est le dividende? — 20 noix. — Très bien.

Pourquoi avons-nous fait 5 parts et non pas 4 ou 6? C'est que ces 20 noix devaient être données à 5 élèves et non à 4 ou 6, n'est-il pas vrai? — Eh bien, ce nombre 5 qui nous a indiqué de quelle manière nous devons diviser les 20 noix, qui nous a donc servi à faire notre division, nous l'appellerons *le diviseur*.

Enfin la *part* revenant à chaque élève devrait tout bonnement s'appeler *une part*. Au lieu de cela, on lui donne un autre nom qui signifie la même chose et que vous devez apprendre parce que chacun l'emploie. On l'appelle le *quotient* de la division. Quel était le quotient de la division précédente ? — 4. — Bien.

Problèmes : 1. Que signifie *diviser* ? — Distribuer, faire des parts égales.
2. Comment s'appelle l'opération que l'on fait alors ? — Division.
3. Qu'est-ce qu'une division ? — L'opération que l'on fait en répartissant plusieurs objets en un certain nombre de groupes égaux.
4. Qu'est-ce que le dividende d'une division ?
5. Qu'est-ce que le diviseur d'une division ?
6. Qu'est-ce que le quotient d'une division ?

Trente-quatrième leçon.

Jean, écris au tableau 18 noix.

18 noix.

Bien. Si tu donnes ces 18 noix à 3 de tes camarades, combien chacun en aura-t-il ? — 6. — Bien. Ecris ce nombre à la suite du premier.

18 noix.

6 noix.

L'opération que tu viens de faire, nous le savons, c'est une division, dont 18 est le dividende et 6 le quotient ; mais si une personne étrangère à notre leçon entrait dans ce moment dans la salle, elle ne comprendrait pas ce que veulent dire ces deux nombres écrits au tableau noir. Elle ne pourrait pas imaginer que le premier est le dividende et le second le quotient d'une division. Pour qu'elle sût de quoi il s'agit, nous devrions écrire par exemple :

Avec 18 noix, l'on peut faire 3 parts de 6 noix chacune,
ou 18 noix divisées entre 3 personnes donnent des parts de 6 noix chacune.

Ou encore, comme l'on dit d'ordinaire :

Le nombre 18 noix divisé par 3 = 6 noix.

Mais vous vous souvenez d'avoir appris dans une de nos précédentes leçons que les mots « multiplié par » sont remplacés dans la multiplication par un signe particulier $\times$. De même dans la division, les deux mots « divisé par » se remplacent par un signe spécial que voici :

La division précédente devient alors :

18 noix : 3 = 6 noix.

Problème : Que signifient ces mots : Le nombre 20 billes divisé par 4 ? — Ils signifient qu'avec 20 billes, il faut faire 4 parts égales.

Si vous avez 20 billes à diviser par 6, le quotient est 3 billes, n'est-ce pas ? Mais alors toutes vos billes ont-elles été distribuées ? Non. 2 n'ont été placées dans aucun des 6 groupes formés, parce qu'alors ceux-ci n'auraient pas tous été égaux entre eux. Ces deux billes qui *restent* entre vos mains sont ce que l'on appelle le *reste* de la division. Il faut l'indiquer à la suite du quotient et alors la division s'écrit :

20 billes : 6 = 3 billes (reste 2).

Problèmes : Posez et faites les divisions suivantes :

30, 20, 15, etc. cailloux divisés par 5, 4, etc.

30 cailloux : 5 = 6 cailloux

30 » : 4 = 7 » reste 2.

Trente-cinquième leçon

Les divisions que je vous ai donné à faire jusqu'à maintenant étaient toutes bien simples. Vous les avez faites avec d'autant plus de facilité que vous connaissiez bien la multiplication. Cependant si je vous donnais par exemple ces 89 boutons à distribuer entre 3 de vos camarades, Jules, Charles et Henri, je crois que vous ne sauriez pas vous y prendre. Qu'en pensez-vous ? — Louis, tu crois savoir ! Eh bien viens faire cette division... — Oh ! fort bien. Tu vas procéder au partage, les boutons en mains. Mais il te faudra trop de temps pour faire ta distribution. Retourne à ta place. Nous voulons essayer de trouver un moyen plus rapide de résoudre la question.

Vous vous souvenez tous et vous savez bien que 88 boutons, c'est 8 groupes de dix boutons, 8 dizaines en un mot, plus 8 boutons. Eh bien, au lieu de distribuer des boutons isolés, si nous distribuions d'abord ces 8 groupes de dix boutons que je viens de former et que j'ai placés dans ces huit petites boîtes ? — Combien Jules recevra-t-il de ces petites boîtes ? — Deux. — Bien. Et Charles ? — Deux aussi. — Et Henri ? — Egalement deux. — Très bien. Toutes les petites boîtes sont-elles alors distribuées ? — Non. Il en reste 2 encore. — Bien. — Ces deux boîtes contiennent combien de boutons ? — 20. — C'est cela. Si nous ajoutons à ces 20 boutons restant les 8 que j'avais d'abord mis à part, j'en aurai... ? — 28. — Très bien.

Je veux disposer mon travail ainsi :

88 boutons : 3 = 2 dizaines de boutons, reste 28 boutons.

Cependant ce reste est si grand que nous pouvons augmenter la part de chacun de nos 3 garçons d'un certain nombre de boutons. Cherchez bien et vous trouverez vite que nous pouvons encore leur donner à chacun 8 boutons, de sorte que le reste ne sera plus que de 1 bouton et les parts de 29.

Nous pourrions alors disposer notre division ainsi :

88 boutons : 3 = 29 boutons (reste 1),
28

ou, en plaçant le second reste au-dessous du premier :

88 boutons : 3 = 29 boutons.
28
1

Problèmes : Posez et faites les divisions suivantes :

Partager entre 3, 4, 5..., 8, 9 de vos camarades 30, 40, 50, 58 billes.

DEGRÉ MOYEN

Un détaillant a acheté une pièce de vin contenant 360 bouteilles pour la somme de fr. 208⁸⁰. Combien doit-il vendre la bouteille pour gagner fr. 43²⁰ sur le tout ?

Solution.

Prix de vente des 360 bouteilles fr. 208⁸⁰ + fr. 43²⁰ = fr. 252.

Prix de vente d'une seule bouteille fr. 252 : 360 = fr. 0⁷⁰.

Réponse : Pour gagner fr. 43²⁰ sur son marché, ce détaillant doit revendre fr. 0⁷⁰ la bouteille de ce vin.

Une pièce d'argent de fr. 1 pèse cinq grammes, D'après cela, combien pourra-t-on tailler de pièces de fr. 5 dans un lingot d'argent du poids de 6 kg. 225 et quelle valeur représenteront-elles ?

Solution.

Poids d'une pièce de cinq francs 5 g. $\times 5 = 25$

6 kg. 225 = 6225 g.

Pièces de fr. 5 taillées dans le lingot donne :

6225 : 25 = 249.

Valeur de ces 249 pièces :

fr. 5 $\times 249 =$ fr. 1245

Réponses : 1. Dans un lingot de 6 kg. 225 d'argent, on peut tailler 249 pièces de fr. 5.

2. La valeur de 249 pièces est de fr. 1245.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Quel est le volume de la sphère terrestre exprimé en km³ ?

Puisque le mètre est égal à la dix millionième partie du quart du méridien terrestre, la circonférence du globe terrestre mesure donc 40,000 km.

Solution.

Circonférence terrestre 40,000 km.

Diam. terr. $\frac{40000 \times 7}{22}$ km.

$$\begin{aligned}
 \text{Rayon terr.} & \dots\dots\dots \frac{40000 \times 7 \text{ km.}}{22 \times 2} \\
 \text{Cube du rayon} & \dots\dots\dots \frac{1 \text{ km}^2 \times 40000 \times 7 \times 40000 \times 7 \times 40000 \times 7}{22 \times 2 \times 22 \times 2 \times 22 \times 2} \\
 \text{Vol. de la sphère terr} & \dots\dots\dots \frac{1 \text{ km}^2 \times 40000 \times 7 \times 40000 \times 7 \times 40000 \times 7 \times 22 \times 4}{22 \times 2 \times 22 \times 2 \times 22 \times 2 \times 7 \times 3}
 \end{aligned}$$

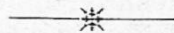
Les termes soulignés disparaissant, l'expression précédente devient :

$$\begin{aligned}
 \text{Vol.} & \dots\dots\dots \frac{1 \text{ km}^2 \times 40000 \times 7 \times 40000 \times 7 \times 40000 \times 4}{22 \times 2 \times 22 \times 2 \times 2 \times 3} \\
 & \dots\dots\dots \frac{1 \text{ km}^2 \times 10000 \times 7 \times 20000 \times 7 \times 40000}{11 \times 11 \times 11 \times 3} = \\
 & \dots\dots\dots \frac{392,000,000,000,000 \text{ km}^2}{11 \times 11 \times 3}
 \end{aligned}$$

Enfin 3 divisions par 11 et 3 donneront sucéessivement :

$$\begin{aligned}
 & \frac{36,000,000,000,000 \text{ km}^2}{11 \times 3} = \frac{3,300,000,000,000 \text{ km}^2}{3} = \\
 & = 1,100,000,000,000 \text{ km}^2
 \end{aligned}$$

Réponse : Le volume de la sphère terrestre est donc d'un peu plus de
un trillion de km². A. STEBLER.



GÉOGRAPHIE

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Lecture de la carte appliquée à l'Europe.

Les différentes surfaces coloriées sur la carte de l'Europe représentent les états de ce continent. Distinction sommaire des états en *monarchies* (empires, royaumes, etc.) et *républiques*. — *Capitale*: siège du gouvernement.

Montrer à la carte les dix-huit états de l'Europe en nommant la capitale de chacun.

Remarque: Le canton de Neuchâtel a une superficie de 800 km².

La Suisse 50 × Neuchâtel 40,000 »

L'Europe 250 × Suisse 10,000,000 »

La France (530 mille km²), ainsi que l'Allemagne (540 mille km²) ont une superficie d'environ treize fois celle de la Suisse.

DEGRÉ MOYEN

Suisse.

Cantons: Fribourg, Neuchâtel. — Partie physique. — *Fribourg.* Dans les basses Alpes (sommités Moléson, Dent de Brenlaire) et sur le plateau (vallées de la Sarine avec celles de la Singine, de la Glane, et de la Broie en partie). Productions: pâturages des Alpes de Gruyère; bestiaux; céréales; tabac (Broie). — *Neuchâtel.* En entier dans le Jura. Sommités: Creux-du-Vent, Chaumont, la Tourne, Tête de Ran. Vallées: Val-de-Travers, Val-de-Ruz, Locle, Chaux-de-Fonds. Productions: vignobles; céréales; pâturages; absinthe; tourbe.

Partie politique. — *Fribourg.* Localités: Fribourg, Bulle, Morat, Estavayer. Occupations des habitants: agriculture, soins du bétail, tressage de la paille. Population *catholique*, excepté dans le district du Lac (Morat). Langues: *Français*, sauf dans le nord-est du canton où l'on parle l'*allemand*. — *Neuchâtel.* Localités: Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Locle, Fleurier. Occupations des habitants: horlogerie; agriculture; viticulture. Population *protestante* et de langue *française*.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Suisse.

Cantons : Neuchâtel et Berne (Jura). — Partie physique. — Revision et complément. Sommités : Creux-du-Vent, Montagne de Boudry, Chaumont, la Tourne, Mont Racine, Tête de Ran, Chasseral, Pouillerel, Mont Moron, Mont Terrible. Vallées hautes et vallées basses; leur caractère. Passages : Ste-Croix, Verrières, Tourne, Loges, Col-des-Roches, Bugnenet, Pierre-Pertuis. Productions : vignobles au bord des lacs de Neuchâtel (Cortailod, Auvernier, Neuchâtel-ville) et de Bienne; céréales; pâturages; absinthe (Val-de-Travers); asphalte (Val-de-Travers); pierre à ciment; tourbe; fer en grains; argile de poterie (Porrentruy).

Partie politique. — *Neuchâtel.* Localités. Détails sur la ville de Neuchâtel, Serrières, Colombier, Boudry (gorges de l'Areuse), Couvet, Fleurier, St-Sulpice, Cernier, Fontainemelon, Chaux-de-Fonds, Locle, Brenets. Industries : horlogerie; liqueurs; ciment; chocolat. Voies ferrées. Population parlant le *français* et *protestante*, sauf les communes de Landeron, Cressier, Cerneux-Péquignot. — *Jura bernois.* Localités : Détails sur Neuveville, Bienne, St-Imier, Tavannes, Moutier, Delémont, Porrentruy, Saignelégier. Industries : horlogerie; fonderies et usines. Voies ferrées. Population parlant le *français* et en majorité *catholique*; les districts *protestants* sont ceux de Courtelary, Neuveville et Bienne; le district de Moutier est mixte.

EUGÈNE BERGER.

BIBLIOGRAPHIE

La Patrie. Lectures illustrées du degré moyen des écoles primaires, par C.-W. Jeanneret, secrétaire du collège de la Chaux-de-Fonds, 4^e édition. — Lausanne, Mignot, 1890. 420 pages, fr. 1^{fr}80.

Rien n'est plus difficile à faire qu'un bon livre de lecture. C'est la réflexion qui s'impose, à l'examen de « La Patrie » de M. C.-W. Jeanneret.

Il faut, en effet, tout d'abord, qu'un livre de lecture pour l'enfance, lui plaise, l'attire, la charme, comme ces gracieuses prairies que le soleil du printemps a couvertes d'un gazon frais et parfumé, des fleurs les plus jolies et les plus variées, où chantent gaîment les fauvettes et les pinsons, où les papillons multicolores, les scarabées d'or et d'émeraude volètent ou courent prestement, où l'abeille active butine, où la fourmi s'empresse de remplir ses greniers souterrains. Là, l'enfant émerveillé s'oublie à se jouer sur ce gazon odoriférant, à cueillir, admirer, froisser les plus belles fleurs, chasser les papillons, poursuivre les brillants scarabées, sonder les arcanes mystérieuses où l'avare fourmi entasse des provisions, où, mère prévoyante, dérobe ses larves aux nombreux ennemis.

Quel spectacle admirable! quelle variété dans cette brillante nature et que d'enseignements l'enfant pourra cueillir sans effort, sans fatigue, dans ce magnifique livre qui parle à tous ses sens, éveille toutes ses facultés, fait battre son cœur de mille impressions diverses! Il ne s'en lasserait jamais!

Tel devrait être un livre de lecture vraiment propre à instruire l'enfance.

L'ouvrage soumis à notre critique répond-il à ces conditions? L'élève auquel il est destiné s'oubliera-t-il dans sa lecture et y puisera-t-il sans effort, sans même s'en douter, les connaissances et les enseignements que l'on veut lui faire retenir? Tout y est-il assez simple pour sa jeune intelligence, et son cœur s'ouvrira-t-il aux bonnes et saines pensées dont il doit faire sa nourriture?

Nous en doutons.

Mais avant tout, rendons hommage aux excellentes intentions de l'auteur et au caractère éminemment moral de l'œuvre.

M. C.-W. Jeanneret travaille depuis longtemps pour l'enfance et les ouvrages qu'il a faits pour elle revêtent à un haut degré ce caractère moral

que l'on exige d'eux. Ils sont adoptés pour nos écoles, comme du reste l'ouvrage que nous examinons et cela nous met d'autant plus à l'aise pour formuler nos critiques, certain que nous sommes de ne pas faire tort à l'auteur.

Il nous est difficile de trouver dans l'ouvrage intitulé « LA PATRIE », *lectures illustrées du degré moyen des écoles primaires* les qualités d'un bon livre de lecture.

Et d'abord, à notre avis, dans son ensemble, cet ouvrage est au-dessus de la portée d'enfants du degré moyen, voire même du degré supérieur.

C'est ainsi qu'on y trouve, pour ne citer qu'un exemple, les vers de Voltaire sur *la Modération*, qui sont placés dans le 2^e volume de la Chrestomathie de Vinet, revue par Rambert, manuel à l'usage des classes secondaires et du Gymnase.

L'auteur nous paraît avoir confondu *nombre* et *variété*. Les morceaux sont en effet nombreux, mais fort peu variés. Or, on sait que le plus grand défaut d'un ouvrage destiné à l'enfance est la monotonie.

Il faut toutefois reconnaître que l'ouvrage contient un certain nombre de jolis morceaux en prose et en vers, bien choisis et bien faits pour être goûtés des jeunes lecteurs. Mais c'est la petite minorité; la plus grande partie sont indigestes et trop uniformément *sermonneurs* ou d'une didactique abstraite.

Ajoutons que beaucoup sont des traductions dont le fond est bon, mais la forme souvent lourde et peu française.

La division des matières est plus spécieuse que juste. L'ouvrage compte trois grandes parties: 1^o La famille, l'école, les premiers devoirs; 2^o Le village, la campagne, les saisons; 3^o Le pays, la Suisse, la patrie.

Bien des morceaux ne figurent pas dans les divisions où leur place est tout naturellement indiquée.

Ainsi, où irait-on chercher ce beau morceau de Souvestre, intitulé: « Qu'est-ce que la patrie? » et tiré d'*Un philosophe sous les toits*? — Dans la division intitulée « Patrie », n'est-ce pas? Eh bien! pas du tout. Il faut le chercher dans la division intitulée « la Famille ». Par contre, vous trouverez dans « la Patrie » la biographie du général Dufour, ce à quoi l'on n'aurait rien à redire, si celle de Jean de Müller et celle de J. de Brogny n'étaient placées dans la division précédente.

C'est ainsi que *la rose des Alpes*, *le rhododendron*, *la chasse aux oiseaux chanteurs* se trouvent dans « Les saisons », tandis que *La vigne*, *Le chêne*, *La vendange* sont, avec plus de raison, dans « La campagne ».

L'A.-B.-C de l'instruction civique, exposition abstraite, quoique versifiée, de nos institutions politiques, est placé dans un chapitre intitulé « Traits historiques »!

En voilà bien assez pour démontrer que les subdivisions de l'ouvrage et la classification des matières ne sont pas très heureuses. Telles qu'elles sont, il est à craindre qu'elles ne faussent le jugement des enfants.

Quant aux illustrations, ... hélas! Les plus jolies sont celles qui sont derrière la couverture. Nous regrettons qu'elles ne soient pas intercalées dans le texte même.

En somme, « La Patrie » est une œuvre inspirée des meilleurs intentions, mais qui laisse encore beaucoup à désirer pour atteindre le degré de perfection que l'on est en droit d'exiger d'un bon livre de lecture.

H. BLASER.

Vues géographiques suisses. — Berne, W. Kaiser. — Nous avons dit (v. n^o 19) tout le bien que nous pensons des quatre planches que nous connaissons alors. La publication de *Berne* et du *Glacier de l'Aar* a complété dignement cette première série. Nous ne pouvons qu'engager les commissions d'écoles et les instituteurs à profiter des conditions très favorables auxquelles la librairie Kaiser acceptera les souscriptions jusqu'à fin décembre (voir aux annonces).
E. C.